



Succession avec ou sans notaire

Par **amaridon**, le **07/01/2009** à **16:27**

Ma mère qui était veuve vient à son tour de décéder. Ses biens sont uniquement des valeurs connues en banque. Nous sommes trois enfants héritiers en ligne directe, le montant global est inférieur aux abattements 3 fois 150000€. Il n'y a aucun bien immobilier.

Est-ce que pour régler la succession l'intervention d'un notaire est nécessaire?

Si non quelles sont les règles à respecter?

Merci